

Séance du 28 mars 2018
Convocation du 22 mars 2018

Nombre de conseillers en exercice: 16

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 16

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Fitz-James, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Claude PELLERIN, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Gérard KOWALCZYK, Geneviève DELARUE, , Magalie PAQUOTTE, Sophie COMTE, Thierry RUFFIN, Nadia FERRANI-TABEUR, , Pascal JABIN, Christian BEZEAUX

Pouvoirs : Gilles GAGLIARDI à Pascal JABIN, Béatrix VERHILLE à Sophie COMTE, Yves LE MOULLAC à Jean Claude PELLERIN, Emmanuelle DUCHAYNE-JAUBERT à Geneviève DELARUE, Alex SEGHERS à Gérard KOWALCZYK, Rachel BLOND à Nadia FERRANI-TABEUR , Stéphane PAPIN à Magalie PAQUOTTE

Secrétaire de séance : Christian BEZEAUX

Une minute de silence a été observée en hommage aux victimes des divers attentats.

1/ Personnel Communal

- Suppression et création de poste
- Rémunération des heures supplémentaires

2/ Finances

- Crédits scolaires 2018
- Subventions 2018

3/ SMOTHD (Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit) : Convention d'occupation temporaire du Domaine Public

4/ Convention GRDF : Convention pour l'hébergement d'équipement de télé-relève pour le déploiement des compteurs communicants

5/ Révision du classement sonore du réseau ferré de l'Oise

6/ Utilisation de la Délégation de Compétence (L2122-22 du CGCT)

1/ Personnel Communal

→ Suppression et création de poste

Dans le cadre du recrutement du Responsable des Services Techniques, il convient de supprimer le poste d'Agent de Maîtrise existant et de créer simultanément un poste de Technicien Territorial à compter du 16 avril 2018.

Poste qui correspond au grade de la personne en cours de recrutement

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

➤ **DECIDE :**

- de supprimer le poste d'Agent de Maîtrise
- de créer simultanément un poste de Technicien Territorial

A compter du 16 avril 2018.

Monsieur Mickaël HENWOOD viendra se présenter au Conseil Municipal du 11 avril 2018.

→ Rémunération des heures supplémentaires

A la demande de la Trésorerie, dans le cadre de la rémunération des heures supplémentaires, il nous faut actualiser les délibérations en fonction de l'évolution des grades pour l'ensemble de nos agents.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à octroyer des heures supplémentaires, si nécessaire, à l'ensemble des agents des cadres d'emploi ci-dessous, à compter du 1^{er} avril 2018 :

- Les attachés et secrétaire de mairie
- Les rédacteurs,
- Les techniciens
- Les adjoints administratifs,
- Les adjoints techniques
- Les agents de maîtrise
- Les ATSEM
- La Police Municipale

2/ Finances

→ Crédits scolaires 2018

CREDITS SCOLAIRES 2018

Attribution par élèves	2017	2018
Crédits scolaires élémentaires	65,30€	65,30€
Crédits scolaires pré-élémentaires	72,00€	72,00€

Dotation matériel par classe	2017	2018
	200,77€	200,77€

CREDITS SCOLAIRES	2017				2018			
	Elémentaire	Pré élémentaire	Elémentaire	Pré élémentaire	Elémentaire	Pré élémentaire	Primaire	Maternelle
	BERONELLE		TUILERIE		BERONELLE		TUILERIE	
Nombre de classes	2	1	4	2	2	1	4	3
Effectifs	54	25	89	59	49	28	99	70
Crédits scolaires (Attribution/élève x effectifs)	3 526 €	1 800 €	5 811 €	4 248 €	3 200 €	2 016 €	6 464 €	5 040 €
Dotation matériel (Dotation par classe x Nb de classes)	402 €	201 €	803 €	402 €	402 €	201 €	803 €	602 €
Total crédits scolaires (Crédits scolaires + Dotation matériel)	3 928 €	2 001 €	6 614 €	4 650 €	3 601 €	2 217 €	7 267 €	5 643 €
	5 928 €		11 264 €		5 818 €		12 910 €	
Total	17 193 €				18 728 €			

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

- **ADOPTE** les Crédits Scolaires ci-dessus pour l'année 2018

→ Subventions 2018

Monsieur le Maire propose d'attribuer aux associations et au CCAS les subventions suivantes :

Subventions 2018 Associations et CCAS

DESIGNATION	2017	2018
Subvention d'Equilibre		
AC DU CLERMONTOIS	2 233 €	2 233 €
ACPG-CATM (Anciens combattants)	176 €	176 €
AMICALE DES POMPIERS	209 €	209 €
CHEVEUX BLANCS	859 €	859 €
COMITE DES FETES	8 495 €	8 495 €
JUDO CLERMONTOIS	226 €	226 €
ECOLE DE FOOTBALL	1 291 €	500 €
ASFJ FOOTBALL	2 346 €	1 500 €
ASFJ GYMNASTIQUE	465 €	465 €
JARDINS FAMILIAUX	0 €	0 €
SAUVETEUR DE L'OISE	0 €	0 €
TENNIS DE TABLE	618 €	300 €
MOUVEMENT VIE LIBRE	562 €	556 €
SOCIETE DE CHASSE	0 €	0 €
DETENTE ET LOISIRS DES NACOTS	0 €	0 €
LA DANSE DES FUSEAUX	188 €	188 €
ASFJ TENNIS	515 €	0 €
MINI RCC	259 €	259 €
CH'TIOTS NACOTS	261 €	261 €
TAROT	0 €	0 €
BIEN VIVRE AU BEGUINAGE	306 €	300 €
RUGBY DU CLERMONTOIS	0 €	300 €
Sous Total	19 009 €	16 827 €
Subvention de Fonctionnement		
ASDAPA	150 €	150 €
COOP BERONNELLE	1 080 €	1 080 €
COOP PRIM TUILERIE	741 €	741 €
COOP MATER TUILERIE	1 239 €	1 239 €
PREVENTION ROUTIERE	195 €	195 €
Sous Total	3 405 €	3 405 €
Total général subventions	22 414 €	20 232 €
CCAS	13 147 €	8 000 €

- Monsieur Pascal JABIN pour le Comité des Fêtes
- Madame Magalie PAQUOTTE pour le Mini RCC
- Monsieur Thierry RUFFIN pour les Cheveux Blancs, Détente et Loisirs des Nacots, l'ASFJ Football et Comité des Fêtes.
- Monsieur Christian BEZEAUX pour Bien Vivre au Béguinage et Détente et Loisirs des Nacots.
- Madame Nadia FERRANI-TABEUR (pouvoir de Rachel BLOND) pour les Ch'tiots Nacots de la Béronelle

Ne prennent pas part au vote pour l'attribution des subventions à ces associations en raison des fonctions qu'ils y occupent.

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'accorder aux Associations concernées ainsi qu'au CCAS, les subventions proposées par Monsieur le Maire.

Les subventions ne seront versées, qu'après étude des dossiers, sous réserve que les formulaires de demandes, dûment complétés soient parvenus en mairie et soient complets.

3/ SMOTHD (Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit) : Convention d'occupation temporaire du Domaine Public

Dans le cadre du déploiement du programme Oise Très Haut Débit (Fibre optique), le SMOTHD a construit trois armoires techniques sur la Commune

Situation	PM N°	Parcelle	Commentaire
2 Rue Gustave Prothais	PM339-09	Adossé à AE0387	RAL Beige
37 Rue Gambetta	PM339-11	Adossé à AL0020	RAL Beige
1 Rue Ernest Renan	PM339-13	Adossé à AN0003	RAL Vert



Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

➤ **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public, à titre gracieux, pour ces armoires, pour une durée de 20 ans.

A l'issue de ces 20 ans, une nouvelle convention d'occupation temporaire du Domaine Public devra être signée, il n'y a pas de renouvellement tacite.

4/ Convention GRDF : Compteurs Communicants

Dans le cadre des activités de comptage exercées en application du 7° de l'article L. 432-8 du code de l'énergie, GRDF a engagé un projet de modernisation de son système de comptage du gaz naturel visant à mettre en place un nouveau système de comptage automatisé permettant le relevé à distance des consommations de gaz naturel des consommateurs particuliers et professionnels.

Il s'agit du projet « Compteurs Communicants Gaz »

D'un point de vue technique, la mise en œuvre de ses nouveaux services nécessite :

- Le remplacement des 11 millions de compteurs de gaz existants.
- L'installation sur des points hauts de 15 000 concentrateurs.
- La mise en place de nouveaux systèmes d'information pour ainsi recevoir et traiter chaque jour 11 millions d'index de consommation en mètres cubes, les transformer en kWh (calcul de l'énergie) et les publier aux fournisseurs et aux consommateurs, en garantissant des délais courts et une haute performance de l'ensemble de la chaîne.

L'opération se déroule en deux temps : GRDF sélectionne d'abord, un certain nombre de sites qui présentent des caractéristiques propices à l'installation d'un concentrateur.

Dans un second temps, une fois les sites d'installation définitivement arrêtés entre la Mairie et GRDF.

Les parties signent alors une convention.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

➤ **VALIDE** la salle Pierre Mendès France et l'Espace Pierre Perret comme sites pour l'installation des concentrateurs.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions (une par concentrateur) avec GRDF pour une durée de 20 ans.

Le montant de la redevance est de 50€ TTC par site et par an.

Ces conventions ne peuvent faire l'objet d'une reconduction tacite ; elles sont par ailleurs précaires et révocables.

5/ Révision du classement sonore du réseau ferré de l'Oise

Le classement sonore des infrastructures ferroviaires doit faire l'objet d'une mise à jour régulière, afin de prendre en compte l'évolution des trafics.

Le Préfet de l'Oise a établi un arrêté de révision du classement sonore.
Celui-ci, est soumis pour avis aux Communes concernées.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

- **EMET** un avis favorable à l'arrêté de révision du classement sonore établi par le Préfet de l'Oise.

6/ Utilisation de la Délégation de Compétence (L2122-22 du CGCT)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a utilisé sa délégation de compétence pour :

1. Acquisition de 2 chariots à desservir pour le Restaurant Scolaire pour un montant de 1 170,49 € TTC
2. Recours au cabinet CFCI pour assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise d'un marché d'entretien et maintenance pour l'éclairage public pour un montant de 5 634 € TTC

Il informe aussi qu'un agent de la Restauration Scolaire, actuellement auxiliaire, sera nommé sur un poste vacant de titulaire à compter du 1^{er} juin 2018.

INFORMATION :

A la demande du Conseil Départemental, une motion pour l'instauration d'un moratoire sur la fermeture de classes, sera mise à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal

Séance levée à 21h

1/ Personnel Communal

Suppression et création de poste

Rémunération des heures supplémentaires

2/ Finances

Crédits scolaires 2018

Subventions 2018

3/ SMOTHD (Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit) : Convention d'occupation temporaire du Domaine Public

4/ Convention GRDF : Convention pour l'hébergement d'équipement de télé-relève pour le déploiement des compteurs communicants

5/ Révision du classement sonore du réseau ferré de l'Oise

6/ Utilisation de la Délégation de Compétence (L2122-22 du CGCT)

Signature des présents pour les délibérations énumérées ci-dessous :

Prénom	Nom	Emargement
Jean-Claude	PELLERIN	
Geneviève	DELARUE	
Alex	SEGHERS	Excusé
Béatrix	VERHILLE	Excusée
Gérard	KOWALCZYK	
Nadia	FERRANI-TABEUR	
Christian	BEZEAUX	
Pascal	JABIN	
Magalie	PAQUOTTE	
Thierry	RUFFIN	
Emmanuelle	DUCHAYNE-JAUBERT	Excusée
Yves	LE MOULLAC	Excusé
Rachel	BLOND	Excusée
Stéphane	PAPIN	Excusé
Sophie	COMTE	
Gilles	GAGLIARDI	Excusé